

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 31 octobre 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9

Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

Bruno CARLIER (sans pouvoir), Astrid CONSTANTIN (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Evelyne HUROT (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 9
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Jean GOUVERNEUR

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT EN FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE

Le conseil métropolitain du 21 mars 2022 a créé le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement.

L'objectif de ce fonds de concours est de renforcer la cohésion territoriale et soutenir les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Ce nouveau dispositif contribue à alléger les charges des petites communes du territoire lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique dans le domaine de l'entretien des bâtiments et des espaces publics non métropolitains.

Il est doté d'une somme annuelle à répartir à parts égales entre les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Le règlement d'attribution prévoit que les demandes de FAA en fonctionnement soient transmises à la Métropole Rouen Normandie en une seule fois entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre au plus tard de l'année N pour un passage à la première instance métropolitaine de l'année N+1.

Considérant que la participation financière de la Métropole Rouen Normandie s'effectuera à hauteur de 50 % de la facture HT et dans la limite de l'enveloppe attribuée à la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement auprès de la Métropole Rouen-Normandie dans la limite de l'enveloppe attribuée à la commune et au vu de l'état des dépenses acquittées au cours de l'exercice N,
- D'autoriser le maire à signer tous documents en résultant.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- D'habiliter Monsieur le Maire à solliciter le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement auprès de la Métropole Rouen-Normandie dans la limite de l'enveloppe attribuée à la commune et au vu de l'état des dépenses acquittées au cours de l'exercice N,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents en résultant,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif N+1.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Fontaine, Seine-Maritime. The stamp features a central emblem and the text "COMMUNE DE FONTAINE" at the top, "Seine-Maritime" at the bottom, and "044-212-100" on the right side. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to read "M. Le Maire".